

# Déroulement des épreuves fédérales

## CONDITIONS D'ACCÈS :

- **Seniors** : À partir de la saison 2022-2023 seront Sénior les joueurs ayant 65 ans ou plus le 31 décembre de la saison.
- **Juniors** : Moins de 25 ans, le 1er janvier de la saison en cours.

Toute paire ou équipe comportant un joueur qualifié dans une autre épreuve au stade de ligue, national, sélection etc... pourra être qualifiée directement au stade supérieur (jusqu'en finale de Comité) d'une épreuve concomitante, sous réserve :

- d'en faire la demande,
- que cette demande soit acceptée par le Comité, après examen de chaque cas particulier.

## EPREUVES PAR PAIRES :

La paire championne de ligue en Dames/2 Excellence lors de la saison précédente est qualifiée automatiquement pour la finale de ligue de la saison en cours sous réserve qu'elle :

- reste indissociée,
- réponde aux critères de l'épreuve,
- s'inscrive dans les mêmes conditions que les autres participants,
- signale au Comité sa qualification,
- ne participe pas au(x) tour(s) précédents.

Les épreuves seniors à tous les stades se dérouleront en une seule journée. Une séance le matin et deux l'après midi (séances courtes), ou deux séances longues. Début 10h00.

Les 1/2 et 1/4 finales de Comité Excellence et Honneur ainsi que les qualifications, 1/2 finale et finale de Comité en Promotion se dérouleront en une seule journée.

## EPREUVES PAR QUATRE :

**Coupe de France** : L'accès direct en finale de Comité est réservé aux équipes dont l'indice de valeur est supérieur à 310.

Les équipes qui jouent dans les Challenges Promotion, Espérance, Interclubs (D4 D5) ainsi que les épreuves seniors (Ex, Ho, Pr) peuvent être composées de 7 joueurs.

Dans les épreuves Mixte, les équipes doivent comprendre au moins deux hommes et deux femmes.